

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 09 avril 2018

Convocation du 05 avril 2018

Publication du 13 avril 2018

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Lionel LEPREUX, Frédéric LAUTERBORN, Eve MONCOLIN, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

Était représenté : Yann LAINE (procuration à Eve MONCOLIN).

Était excusé : Vincent BAILLY

Étaient absents : Fabrice VIEL, Lucile ECOFFET.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 09 avril 2018 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la démission de Sophie LEVITTE de son mandat de conseillère municipale suite à son départ de la commune. M. le Maire la remercie pour son engagement depuis 2014. Le Conseil Municipal est désormais composé de 13 membres en exercice. Le quorum est atteint lorsque 7 membres sont présents contre 8 auparavant.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

Rythmes scolaires

Le Conseil Municipal de Saint-Philibert a de nouveau délibéré sur les rythmes scolaires et s'est cette fois prononcé à la majorité des voix en faveur d'une demande de dérogation à 4 jours.

Les horaires des écoles ont été retravaillés en fonction des impératifs des horaires de passage des transports scolaires.

Enfouissement des réseaux RD31

L'arrêté de circulation pris rue de Gevrey pour sécuriser les travaux n'est pas respecté par tous. La gendarmerie intervient pour verbaliser les contrevenants.

Les travaux vont être interrompus pendant une semaine (semaine 16). La suspension de l'arrêté de circulation va être envisagée pendant cette période.

Ancienne Mairie

L'employé communal a effectué le changement des 3 éclairages de la montée d'escalier.

Services techniques

Le véhicule communal, en réparation depuis un accident survenu le 18 janvier, a été récupéré.

L'employé communal a subi un accident du travail le 29 mars (chute dans l'escalier extérieur d'accès au sous-sol du foyer communal). Il bénéficie d'un arrêt de travail initial jusqu'au 12 avril.

II. Renouvellement des membres élus du C.C.A.S. * Délibération n° 2018-13

Suite à la démission de Sophie LEVITTE de ses fonctions de conseillère municipale effective depuis le 4 avril 2018, date de réception de son courrier, le Conseil Communal d'Action Sociale a un siège laissé vacant par un conseiller municipal qu'il convient de pourvoir.

La délibération n°2014-24 du 07 avril 2014 a fixé le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au conseil d'administration du C.C.A.S. à 7. Lors des élections des membres du C.C.A.S. le 07 avril 2014 (délibération n°2014-25) il n'y avait pas de candidat restant sur la liste permettant de pourvoir le siège laissé vacant.

Conformément à l'article R123-9 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal doit donc procéder au renouvellement de l'ensemble des membres des administrateurs élus. Les membres actuels renouvellent leur candidature. M. Eric DESQUIREZ se porte également candidat.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Nombre de suffrages exprimés : 10

Les sièges de membres élus du conseil d'administration du C.C.A.S., avec 10 voix, ont été attribués à la liste suivante :

- Pascale REMONDINI
- Philippe RUPIN
- Yann LAINE
- Mireille SABRI
- Eve MONCOLIN
- Lionel LEPREUX
- Eric DESQUIREZ

III. Renouvellement des membres de l'association foncière de Saulon-la-Rue * Délibération n° 2018-14

Monsieur le Maire indique que le mandat du bureau de l'association foncière de Saulon-la-Rue est arrivé à expiration. Il convient de procéder à son renouvellement. Conformément à l'article R133-3 du code rural, le bureau doit être nommé pour moitié par le Conseil Municipal et pour moitié par la chambre d'agriculture pour une période de 6 ans.

Selon l'article 9 des statuts de l'association foncière approuvés par arrêté préfectoral du 24 février 2012, le bureau est composé de 8 propriétaires.

Le Maire de la commune ou un membre du conseil municipal désigné par le Maire étant membre de droit n'a pas à être désigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉSIGNE en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires suivants :

- Monsieur Romain GIBASSIER, propriétaire domicilié à Saulon-la-Rue
- Monsieur Jean GOUSSOT, propriétaire domicilié à Saulon-la-Rue
- Madame Edwige CONTOUR, propriétaire domiciliée à Bretenière
- Monsieur Pierre PARISON, propriétaire domicilié à Rouvres-en-Plaine

Les 4 autres membres seront nommés par la chambre d'agriculture. Contact a été pris avec cet organisme pour établir les deux listes en bonne concertation.

Les noms suivants ont été proposés par l'actuel président de l'association foncière à la chambre d'agriculture :

- Monsieur Patrick GIBASSIER
- Monsieur Pierre COUILLET
- Monsieur Albert MOROT
- Monsieur Didier BERGERET

IV. Renouvellement par anticipation du bail avec Orange pour l'antenne relais lieu-dit « en Rosière »

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail a été conclu entre la commune et Orange pour l'implantation d'équipements techniques sur une partie de la parcelle A 683 (superficie de 30m²) pour la période du 15 juillet 2008 au 14 juillet 2020.

La société AXIANS mandatée par Orange sollicite la commune pour renouveler par anticipation le bail pour une nouvelle durée de 12 ans afin de pérenniser les installations de téléphonie mobile.

Le bail initial prévoyait un loyer annuel de 2 000 € indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction du 1^{er} trimestre. En 2018, le montant du loyer révisé s'élevait à 2 204,41 €. La proposition porte à 2 250 € le montant du loyer au 15 juillet 2018 (paiement à terme à échoir).

Le Maire porte au débat le renouvellement de ce bail. Le Conseil Municipal s'interroge sur les raisons de cette demande de renouvellement anticipés. Le projet de bail comporte une clause nouvelle permettant la sous location. Le Conseil Municipal ne valide pas cette clause et souhaite au cas d'intervention d'un autre opérateur, la perception d'une redevance de ce dernier. **Il est donc décidé de sursoir à la décision de renouveler le bail par anticipation** et de communiquer cette décision à Orange.

V. Tirage au sort sur la liste électorale communale de deux personnes en vue de l'établissement de la liste préparatoire annuelle du Jury de la Cour d'Assises par le Maire de la commune Chef-lieu de canton

Il est procédé grâce au logiciel de gestion des élections de la commune au tirage au sort de deux électeurs parmi la liste électorale arrêtée au 1^{er} mars 2018.

Les personnes tirées au sort sont les suivantes :

- N° d'électeur 300 Alix LEBLANC
- N° d'électeur 28 BERTERINI épouse LE QUÉRÉ Céline

M. le Maire va transmettre ces noms au Maire de Nuits-Saint-Georges, bureau centralisateur du canton, qui avertira les 51 personnes tirées au sort pour la liste préparatoire parmi les 66 bulletins reçus des 33 communes.

VI. Approbation du compte de gestion 2017* Délibération n° 2018-15

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VII. Présentation et vote du compte administratif 2017 * Délibération n° 2018-16

Le Maire présente le Budget Primitif 2017, les Décisions Budgétaires Modificatives qui s'y rattachent ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2017 pour le budget principal.

Le Maire se retire. Monsieur Philippe RUPIN, 1^{er} adjoint, est désigné Président de séance pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de Monsieur Philippe RUPIN, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs 2017 qui se décomposent comme suit :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice 2017	394 529,80	Recettes exercice 2017	370 208,43
Résultats exercice 2017 (déficit)	24 321,37		
Déficit antérieur reporté	75 741,01		
RÉSULTAT GLOBAL (déficit)	100 062,38		
Restes à réaliser :	91 677,00		219 076,00
Résultat cumulé (excédent)			27 336,62

FONCTIONNEMENT

Dépenses exercice 2017	266 350,27	Recettes exercice 2017	287 288,97
Résultats exercice 2017 (excédent)			20 948,70
		Excédent antérieur reporté	115 020,84
RÉSULTAT GLOBAL (excédent)			135 969,54

Détail du compte administratif par chapitre :

RECETTES – FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2017	Réalisé 2017
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	7 865,00	6 514,48
73	Impôts et taxes	197 654,00	204 571,76
74	Dotations, subventions et participations	55 200,00	52 648,59
75	Autres produits de gestion courante	19 940,00	23 403,14
77	Produits exceptionnels	250,00	161,00
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT		280 909,00	287 298,97
042	Op° ordre de transfert entre section	0,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT EXERCICE		280 909,00	287 298,97
002	Excédent de fonctionnement reporté	115 021,00	115 020,84
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT BUDGET		395 930,00	402 319,81

DEPENSES – FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2017	Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	115 983,00	114 733,41
012	Charges de personnel et frais assimilés	63 510,00	58 298,34
014	Atténuations de produits	7 700,00	7 221,00
65	Autres charges de gestion courante	60 737,00	60 655,39
66	Charges financières	25 000,00	23 228,90
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Sous-total dépenses réelles de fonctionnement		272 930,00	264 137,04
22	Dépenses imprévues	19 072,00	0,00
TOTAL DEPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT		292 002,00	264 137,04
042	Op° ordre de transfert entre section	2 214,00	2 213,33
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT EXERCICE		294 216,00	266 350,37
023	Virement à la section d'investissement	89 522,00	89 522,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET		383 738,00	355 872,37

RECETTES – INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2017	Réalisé 2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 000,00	30 773,21
13	Subventions d'investissement reçues	270 087,00	37 221,89
16	Emprunts	300 000,00	300 000,00
TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT		625 087,00	367 995,10
040	Op° ordre de transfert entre section	2 214,00	2 213,33
024	Produit des cessions d'immobilisation	0,00	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT EXERCICE		627 301,00	370 208,43
021	Virement de section fonctionnement	89 522,00	89 522,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT BUDGET		716 823,00	459 730,43

DEPENSES - INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2017	Réalisé 2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	41 122,00	41 122,00
16	Remboursement capital emprunts	91 200,00	81 942,29
20	Immobilisations incorporelles	10 800,00	8 077,81
204	Subventions d'équipement versées	6 062,00	4 960,27
21	Immobilisations corporelles	188 100,00	177 162,65
23	Immobilisations en cours	298 368,00	81 264,78
Sous-total dépenses réelles investissement		635 652,00	394 529,80
20	Dépenses imprévues	5 430,00	0,00
TOTAL DEPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT		641 082,00	394 529,80
001	Déficit d'investissement reporté	75 741,00	75 741,01
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET		716 823,00	470 270,81

Le Maire reprend la présidence de la séance.

VIII. Vote du taux des taxes directes locales - délibération n° 2018-17

Monsieur le Maire indique que la commission budget a préparé un budget pour l'année 2018 avec les dépenses décidées par les membres du Conseil Municipal pour lesquels le coût est connu (enfouissement des réseaux de la RD 31, travaux de voirie sur la RD31, révision du PLU ...) Les recettes attendues permettent de financer ces investissements. Toutefois, des dépenses à programmer n'ont pas été incluses (climatisation salle de rencontre, aménagement rue des Chêneteaux, travaux bâtiment 110 rue de Dijon, photocopieur Mairie ...). De plus, le budget actuel ne permet pas de financer les travaux envisagés à l'église de Fénay pour laquelle la commune participe à hauteur de 2/5^{ème}. M. le Maire rappelle qu'il a indiqué à Madame le Maire de Fénay l'impossibilité à court terme de financer cette dépense qui s'inscrit pour la commune en section de fonctionnement (sans possibilité de recourir à l'emprunt). Ce dossier sera donc à prendre en compte par la prochaine mandature. Monsieur le Maire préconise la provision de cette dépense sur une durée de 6 ans (soit 18 354 € pour 2018).

Le Maire présente l'état 1259 de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale qui fait apparaître pour la commune des recettes fiscales pour 2018 à **taux constant** d'un montant de 180 501 € réparties comme suit :

- Taxe d'habitation : 81 214 €
- Foncier bâti : 91 653 €
- Foncier non bâti : 7 634 €

La somme nécessaire à l'équilibre du budget est de 202 603 € (dont 3 500 € d'allocations compensatrices).
Le produit attendu de la fiscalité directe locale est ainsi de 199 103 €

Monsieur le Maire soumet au débat la fixation du taux des taxes pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 6 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions DÉCIDE de fixer le taux des taxes pour 2018 à :

- Taxe d'habitation : 8,88 %
- Foncier bâti : 15,02 %
- Foncier non bâti : 40,18 %

IX. Présentation et vote du budget primitif 2018 – délibération n° 2018-18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2018 comme suit :

- ▶ Section de fonctionnement : recettes : 499 407 € /dépenses : 477 318 €
- ▶ Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour 662 168 € (dont 91 677 € de RAR dépenses et 219 076 € de RAR recettes)

Détail du budget primitif par chapitre :

RECETTES – FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2018
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	55 430,00
73	Impôts et taxes	224 492,00
74	Dotations, subventions et participations	52 666,00
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00
77	Produits exceptionnels	2 850,00
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT		363 438,00
042	Op° ordre de transfert entre section	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT EXERCICE		363 438,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	135 969,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT BUDGET		499 407,00

DEPENSES – FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2018
011	Charges à caractère général	137 499,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	66 030,00
014	Atténuation de produits	8 000,00
65	Autres charges de gestion courante	64 576,00
66	Charges financières	23 157,00
68	Dotations provisions	18 354,00
Sous-Total dépenses réelles de fonctionnement		317 616,00
022	Dépenses imprévues	22 000,00
TOTAL DEPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT		339 616,00
042	Op° ordre de transfert entre section	2 191,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT EXERCICE		341 807,00
023	Virement à la section d'investissement	135 511,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET		477 318,00

RECETTES – INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	187 550,00
13	Subventions d'investissement reçues	256 916,00
16	Emprunts	0,00
TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT		444 466,00
040	Op° ordre de transfert entre section	2 191,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	80 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT EXERCICE		526 657,00
021	Virement de section fonctionnement	135 511,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT BUDGET		662 168,00

DEPENSES – INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2018
10	Plan de relance FCTVA	41 122,00
16	Remboursement capital emprunts	87 636,00
20	Immobilisations incorporelles	21 300,00
204	Subventions d'équipement versées	71 000,00
21	Immobilisations corporelles	78 212,00
23	Immobilisations en cours	230 835,00
Sous-total dépenses réelles d'investissement		530 105,00
020	<i>Dépenses imprévues</i>	32 000,00
TOTAL DEPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT		562 105,00
040	Op° ordre de transfert entre section	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT EXERCICE		562 105,00
001	Déficit d'investissement reporté	100 063,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET		662 168,00

- Ligne de trésorerie * Délibération 2018-19

Dans l'attente du versement de subventions, afin de pouvoir bénéficier d'une trésorerie suffisante pour le 1^{er} semestre, M. le Maire propose le recours à une ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €
- **AUTORISE** le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir.

- Vente des parcelles AB 77 et AB 78* Délibération 2018-20

M. le Maire rappelle que compte tenu de l'abandon du projet communautaire sur les parcelles AB 77 et AB 78, les parcelles ne représentant plus d'intérêt pour la communauté de communes, la commune a racheté ces parcelles à l'ex communauté de communes du sud dijonnais, pour maîtriser le foncier sur l'entrée sud de la commune.

Compte tenu des projets d'extension de la jardinerie qui permettraient de solutionner les problèmes du stationnement des poids lourds se rendant à la SONOFEP, M. le Maire propose de vendre lesdites parcelles au propriétaire de la jardinerie pour lui permettre son extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées AB 77 et AB 78 d'une contenance respective de 19 ares 05 centiares et 25 ares 01 centiares soit 44 ares 06 centiares ;
- **FIXE** le prix de vente à 80 000 € ;
- **DONNE** mandat au Maire pour signer un compromis de vente puis l'acte notarié correspondant ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

X. Compte rendu des réunions

+ Travaux RD 31

Une réunion préparatoire a été organisée. Des places de parking supplémentaires ont été projetées. Ce nouveau projet entraînerait la nécessité de murets plus hauts pour soutenir la terre.

Dans la mesure du possible, et compte tenu du mauvais état de certains, il a été comptabilisé 10 noyers pouvant être gardés. Les autres seront remplacés par d'autres essences.

+ Office de tourisme

Les offices de tourisme associatifs de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ont été convertis en établissement public à caractère industriel et commercial. M. Jean-Marc BROCHOT en a été élu Président ; M. TISSOT, Vice-Président. Une directrice a été recrutée en supplément des 5 salariés poursuivant leur activité au sein des offices.

XI. Questions et informations diverses

+ Cimetière

Monsieur LAUTERBORN fait part d'une demande d'administrés que soit installé un système (par ressort par exemple) permettant la fermeture de la porte du cimetière afin qu'elle ne reste pas grande ouverte lorsque les usagers ne la referment pas manuellement.

+ Réunion lutte contre l'ambrosie

Le Pays Beaunois organise une réunion d'information sur la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoïse le jeudi 26 avril. M. le Maire et M. LAUTERBORN s'y inscrivent.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.